



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS **17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES**

TEL : 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00039 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet de région Hauts-De-France

Ceci ne vaut pas l'Agrément de l'Etat

FORMATION ASSURANT LA PRÉPARATION DU CCPCT **FORMATION PASSERELLE DES CONDUCTEURS DE** **TAXI**

Programme

Conformément à Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi

Objectif général de la formation

- Préparation à l'examen de taxi, en vue d'obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Avoir la connaissance du territoire et réglementation locale F(T) et sur la réglementation nationale G(T) de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité

Prérequis public

- Personnes souhaitant accéder à l'activité de conducteur de taxi,
- Être titulaire du permis B valide, non probatoire.

Validation de bloc de compétence, équivalences

- Le chauffeur VTC ayant réussi l'examen VTC de tronc commun T3P organisé par la Chambre des métiers depuis Mai 2017 bénéficie d'une passerelle. Le stagiaire devra passer deux modules théoriques (F et G) et une épreuve pratique pour pouvoir devenir chauffeur de taxi.

Plan de formation

1- Préparation aux épreuves d'admissibilité (2 épreuves théoriques) modules enseignés : 50 heures.

A – Connaissance du territoire et la réglementation locale :

- Épreuve portant sur la connaissance du territoire et la réglementation locale en vigueur (tarification, etc)



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS **17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES**

TEL : 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00039 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet de région Hauts-De-France

Ceci ne vaut pas l'Agrément de l'Etat

B – Règlementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité :

- Conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion.

2- Préparation à l'épreuve d'admission (épreuve pratique) : 15 heures

- Construction de parcours et conduite.
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître du territoire et réglementation locale F(T)
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.
- Relation clientèle et accompagnement touristique.
- Facturation, tarification et mode de paiement.
- Utilisation des équipements (taximètre, GPS, TPE).

INFORMATIONS ET TARIF

Lieu de la formation : Centre Assist-taxis 17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES

Durée : 65h (50 heures + 15h pratique) – 12 jours

15h de pratique à la chambre des métiers avant passage de l'examen

Date :

Attention, les dates sont à titre indicatifs, celles-ci doivent être confirmées avec le formateur.

Horaire : 9h à 12h00 et 13h00 à 16h

Coût de la formation initiale : 900 € net de taxe (Association Loi 1901 non assujettie à la TVA article 293B du CGI).

168€ frais d'inscription admissibilité à la charge du candidat



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS **17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES**

TEL : 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00039 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet de région Hauts-De-France

Ceci ne vaut pas l'Agrément de l'Etat

Le référentiel des connaissances est celui figurant en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens.

Moyens techniques et outils pédagogiques mis à disposition

La formation théorique

- Salle de formation équipée et conforme aux règles d'hygiènes et de sécurité mentionnées dans l'alinéa 5 de l'arrêté du 7 décembre 1995, modifié.
- Tableau blanc, Paperboard, papier et stylo.
- Vidéo projecteur, PowerPoint, DVD.
- Taximètre, dispositif extérieur lumineux et imprimante, GPS, Terminal Paiement Électronique (TPE).
- Des livrets* pédagogiques imprimés sont fournis par l'organisme de formation à chaque stagiaire.

***Livrets de cours**

2 Livrets de réglementation locale (réglementation départementale, tarification et connaissance du territoire, plans du département, carte géographique).

La formation pratique : conduite et repérage

- 1 véhicule auto-école équipé « taxi » avec double commande et rétroviseurs munis des équipements obligatoires (taximètre, TPE, imprimante, ...), GPS.
- Plan de ville, Carnet de notes.

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule en totalité en présentiel.

La formation se déroule en groupe (maximum 20 personnes).

La partie théorique a lieu dans nos locaux et la partie pratique en mise en situation dans un véhicule auto-école équipé « taxi ».

Le formateur se présente en début de formation et réalise un tour de table de chacun des stagiaires, ces derniers exposent leurs expériences et leurs attentes.

Respect du plan de formation qui aura été préalablement communiqué aux stagiaires

Les méthodes pédagogiques sont ludiques et interactives ; à base de mises en pratique.



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS **17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES**

TEL : 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00039 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet de région Hauts-De-France

Ceci ne vaut pas l'Agrément de l'Etat

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

La formation théorique

- Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation et en fin de formation grâce à différents exercices :
- Livrets d'exercices (les questionnaires correspondent aux épreuves de l'examen avec des QCM et des QRC)
- Exercice sur la réglementation nationale
- Évaluation des connaissances en réglementation locale et connaissance du territoire

La formation pratique

Les stagiaires sont évalués tout au long de la conduite via une observation visuelle du formateur.

Des consignes sont émises à l'oral et le formateur s'assure en temps réel du respect de ces dernières.

Des mises en situation sont appliquées.

Évaluation de la connaissance du territoire, la communication, de la tarification, de l'utilisation du GPS.

Réalisation de circuit de 20 minutes selon le référentiel de l'examen.

Examen blanc sur 20 sujets choisis aléatoirement par le stagiaire, le formateur complètera une grille des acquis sur 20 points.

Les moyens d'encadrement et de suivi

Le formateur

- Une équipe de professionnels est dédiée à la formation Passerelle

Vis-à-vis du stagiaire

- Règlement intérieur affiché dans nos locaux.
- Évaluation à chaud de la satisfaction en fin de formation pour dire les écarts éventuels et les difficultés rencontrées ; et à froid 3 mois après la formation.
- Attestation de fin de stage.

Vis-à-vis des formateurs

- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.
- Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.
- Débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire en lien avec le service administratif



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS **17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES**

TEL : 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00039 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet de région Hauts-De-France

Ceci ne vaut pas l'Agrément de l'Etat

L'Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :

Le centre reste accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous avez un besoin particulier en formation, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap : Emilie FOURNIER.

Nos partenaires handicap :

www.rhf-hdf.fr

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter Emilie FOURNIER soit :

- Par téléphone 03.66.77.98.32 ou 07.54.54.35.21
- Par mail secretariat@assist-taxis.fr

Nous sommes, aussi, joignables via WhatsApp au 07.54.54.35.21

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Pour vous inscrire, merci de contacter Emilie FOURNIER soit :

- Par téléphone 03.66.77.98.32 ou 07.54.54.35.21
- Par mail secretariat@assist-taxis.fr

Le nombre de place par stage est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

De nouvelles dates pourront être proposées si les formations proposées sont complètes ou annulées faute d'inscription suffisante.

Si la formation est réservée par une entreprise : Inscription possible jusqu'à 72h avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Si la formation est réservée par un particulier : Inscription possible 15 jours avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Un formulaire d'inscription vous sera envoyé avec le programme.

Celui-ci peut nous être renvoyé par mail afin de réserver la place.

Le dossier d'inscription doit être complet et déposé dans nos locaux avec les pièces justificatives demandées afin de valider l'inscription.

Une fois votre inscription validée :

- Nous vous remettons la convention ou le contrat de formation
- Nous vous adresserons une convocation par mail entre 10 à 2 jours avant le début de la formation.